

**ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME
ET/OU RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**
Décret n° 2007-196 du 13 février 2007

La demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme (RED) et/ou une reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) (pages 3 et/ou 4), ainsi que les pièces justificatives mentionnées doivent être déposées dans l'espace sécurisé avant la date de clôture des dossiers.

Vous souhaitez vous inscrire au concours EXTERNE d'attaché territorial accessible aux candidats titulaires au 1^{er} jour des épreuves, d'un diplôme sanctionnant trois années de formation homologuée au niveau 6 (licence, maîtrise, master 1), mais vous n'êtes pas titulaire dudit diplôme ou mère ou père de trois enfants ou sportif, arbitre et juge de haut niveau.

Si vous êtes dans une des situations suivantes, vous pouvez peut-être obtenir une équivalence de diplôme et/ou la reconnaissance de votre expérience professionnelle, ce qui vous permettra de vous inscrire à ce concours.

Equivalence de Plein droit, vous devez remplir une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une attestation établie par une autorité compétente prouvant qu'il a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis ;
- justifier d'une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre de formation au moins de niveau 6 ;
- être titulaire d'un diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP), classé au moins au niveau 6 ;
- être titulaire d'un diplôme ou titre de formation au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel ;
- être titulaire d'une attestation de reconnaissance ENIC-NARIC confirmant le niveau 6 du diplôme étranger obtenu.

Equivalence de diplôme pour les candidats demandant à bénéficier d'une équivalence de diplôme et/ou de la reconnaissance de l'expérience professionnelle, vous devez remplir une des conditions suivantes :

- avoir déjà bénéficié d'une décision favorable de reconnaissance d'équivalence de diplôme et/ou de l'expérience professionnelle, délivrée par une autorité compétente ¹ pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise ;
- être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 5 et justifiant d'au moins deux ans ¹ d'activités professionnelles ² dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès ;
- justifier d'au moins trois ans ² d'activités professionnelles ³ dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès ⁴ ;
- être titulaire d'une attestation de reconnaissance ENIC-NARIC confirmant le niveau 5 du diplôme étranger obtenu et justifiant d'au moins deux ans d'activités professionnelles dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite du concours permet l'accès.

¹ Si vous avez déjà obtenu une décision favorable d'équivalence de diplôme et/ou de reconnaissance d'expérience professionnelle auprès d'un autre Centre de gestion, vous devez effectuer une nouvelle demande auprès du CDG54, en joignant à celle-ci, la photocopie de la décision favorable obtenue précédemment.

² Durée (continue ou discontinue) cumulée de deux ou trois ans selon le cas à temps plein.

³ Activité(s) salariée(s) ou non.

⁴ Les périodes de formation initiale ou continue ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas pris en compte pour le calcul de la durée de l'expérience requise.

Notification de la décision :

- Le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, vous notifiera la décision relative à votre demande sur votre espace sécurisé au plus tard le 28 août 2026.

En cas de décision favorable, vous ne pourrez-vous présenter qu'à cette session du concours d'attaché territorial.

En cas de décision défavorable, vous pourrez déposer une nouvelle demande d'équivalence pour l'accès au même concours ou pour l'accès à un autre concours pour lequel les mêmes diplômes sont requis, après un délai d'un an suivant la notification de la décision défavorable.

- L'équivalence de diplôme et/ou la reconnaissance d'expérience professionnelle vous permet de vous inscrire au concours concerné sans posséder le diplôme normalement exigé. La décision obtenue ne vous permet pas de vous inscrire à un autre concours que celui d'attaché session 2026.

IMPORTANT :

Le dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme et/ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle est une démarche parallèle et simultanée à celle de l'inscription au concours externe d'attaché territorial organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle. Ainsi, le dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme et/ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle ne suffit pas à vous inscrire à ce concours et vice versa.

PIÈCES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT A L'APPUI D'UNE RED ET/OU D'UNE REP

Les pièces ci-dessous doivent être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme et/ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle :

Cas n°1 : Candidat ayant bénéficié d'une équivalence de diplôme pour le même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise

FOURNIR :

- La présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat (page 3).
- Une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours, ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

Cas n°2 : Candidat bénéficiant d'une équivalence de plein droit

FOURNIR :

- La présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat (page 3)
- ET**
- Une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
- OU**
- Une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis ;
- Une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP), classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis ;
- Une copie du diplôme ou titre de formation au moins équivalent, figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

Cas n°3 : Candidat titulaire d'un titre ou diplôme immédiatement inférieur à celui requis et justifiant d'au moins deux ans d'activités professionnelles

FOURNIR :

- La présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat (page 3 et 4).
- Une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis.
- Une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- Ou tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de poste, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits, le cas échéant, en français par un traducteur agréé.
- Si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

Cas n°4 : Candidat justifiant d'au moins trois ans d'activités professionnelles

FOURNIR :

- La présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat (page 3 et 4).
- Une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 1234-19 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- Ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de poste, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits, le cas échéant, en français par un traducteur agréé.
- Si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

Cas n°5 : Candidats titulaires de titres ou de diplômes obtenus dans un autre Etat que la France

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat (page 3).
- une copie de l'attestation de niveau du diplôme étranger délivrée par le Centre ENIC-NARIC, ainsi qu'une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, s'il n'est pas rédigé en français (1 avenue Léon-Journault – 92318 SEVRES Cedex – Téléphone : 01.45.07.60.00 - Mail : enic-naric@ciep.fr Informations : site du CIEP : www.ciep.fr – rubrique « diplômes et tests / équivalence de diplômes »).

**EQUIVALENCE DE DIPLÔME
ET/OU RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**
Décret n° 2007-196 du 13 février 2007

**DISPOSITIF UNIQUEMENT DANS LE CADRE
DU CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL SESSION 2026
POUR LES CANDIDATS N'ÉTANT PAS**

- ☐ Titulaire d'une qualification au moins équivalente à un niveau 6 ;
☐ ou mère ou père de trois enfants ;
☐ ou sportif, arbitre et juge de haut niveau.

La demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme (RED) et/ou une reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) (pages 3 et/ou 4), **ainsi que les pièces justificatives mentionnées doivent être déposées dans l'espace sécurisé avant le 23 avril 2026.**

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE : **Concours externe d'attaché territorial**

NOM et Prénom du candidat :
(Pour les femmes mariées, préciser le nom d'épouse)

N° de dossier :

Adresse :

TEL : @ :

Date de naissance : __ / __ / ____ à

Cas n°1 : Candidat ayant bénéficié d'une équivalence de diplôme pour le même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise

Avez-vous déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise (cocher la case correspondant à votre situation) :

- ☐ **OUI** (Joindre copie de la décision) ☐ **NON**

Cas n°2 : Candidat sollicitant une équivalence de plein droit

Cas n°3 : Candidat titulaire d'un titre ou diplôme immédiatement inférieur à celui requis

Cas n°5 : Candidats titulaires de titres ou de diplômes obtenus dans un autre Etat que la France

Diplômes, titre, formation préparé(s)	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme/titre *	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme /dispensé la formation	Obtenu (oui/non)	Année d'obtention

*Exemples : Niveau 3 : BEP, CAP, diplôme national du Brevet – Niveau 4 : Baccalauréat, Brevet de Technicien – Niveau 5 : BTS, DUT – Niveau 6 : Licence, Maîtrise, Master 1 – Niveau 7 : DESS, Master 2 – Niveau 8 : Doctorat.

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est punie par la loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

Fait le : **SIGNATURE du candidat :**

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES (SALARIÉES OU NON SALARIÉES)

Cas n°3 : Candidat titulaire d'un titre ou diplôme immédiatement inférieur à celui requis et justifiant d'au moins deux ans d'activités professionnelles

Cas n°4 : Candidat justifiant d'au moins trois ans d'activités professionnelles

NOM et Prénom du candidat : N° de dossier :

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE : Concours externe d'attaché territorial – Session 2026

EMPLOYEUR	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPÉS PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	CatégorieSocio- professionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi ⁽¹⁾ (date de début et date de fin)	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration	Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outil ou méthode employés)

(1) Les périodes de formation, initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée de l'expérience requise.

Fait le :SIGNATURE du candidat :

UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES :

Le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, responsable des traitements des données collectées dans ce formulaire, vous informe que ces traitements répondent à une obligation légale, et sont donc licites au regard de l'article 6 c) du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires :

- à la pré-inscription au concours ;
- à l'inscription au concours ;
- à l'instruction des dossiers.

Elles sont communiquées aux seuls destinataires suivants : le service concours opérationnel et la commission interrégionale d'équivalence. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données sont conservées pour les durées suivantes :

- pré-inscription : 5 ans ;
- inscription : 5 ans ;
- instruction des dossiers : 5 ans.

Chaque document utilisé par le service concours opérationnel comprend des mentions légales propres au traitement qu'il génère.

Vos droits

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous rendant sur le site internet du Centre de gestion (www.54.cdgplus.fr), rubrique « *Ecrire au Centre de gestion* », puis cliquez sur le lien « *J'écris au CENTRE DE GESTION - Je suis agent d'une collectivité, un candidat, un particulier, un partenaire du CDG54* ». Saisissez ensuite votre demande sans oublier de renseigner le thème : « *CONCOURS : Inscriptions* ». Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>